



**SYNDICAT DES GREFFIERS EN CHEF
CFE-CGC**

15-17, rue Beccaria – 75012 PARIS
Tél. : 06.26.59.49.63

<http://syndicatgreffiersenchef.e-monsite.com>



COMMUNIQUÉ

Le 30 avril dernier, la Ministre de la Justice déclarait à l'Assemblée nationale : « *Le corps des greffiers en chef et des greffiers n'a effectivement pas été statutairement revalorisé depuis une dizaine d'années. Près de la moitié, 42 % exactement, plafonne aujourd'hui au dernier échelon sans aucune perspective d'amélioration de leur rémunération* ». Et pourtant ...

Sur le statutaire :

Pour les greffiers en chef, d'après nos informations, cette « promesse » risque de ne pas être respectée puisque plusieurs échelons ne bénéficieraient d'aucune revalorisation statutaire et notamment le dernier échelon de chaque grade.

Par contre, tous les greffiers bénéficieraient de gains indiciaires à l'occasion de leur reclassement dans la nouvelle grille.

Sur l'indemnitaire :

Ce volet des revendications ne semble même plus à l'ordre du jour, ni pour une revalorisation, ni pour une modification du mode de calcul.

Pourtant pour le SDGC CGC il est impératif, outre une revalorisation substantielle de nos indemnités, que le calcul de celles-ci se fasse sur l'indice réel et non l'indice moyen, permettant à chaque passage d'échelon de bénéficier d'une augmentation indiciaire **ET** indemnitaire, comme cela se fait pour les magistrats, les attachés et les secrétaires administratifs.

Sur l'évolution des missions :

Celle-ci ne semble même pas faire partie des négociations, qui se cantonnent au seul aspect statutaire, certes important mais pour nous pas suffisant en terme d'évolution pour l'avenir.

D'après nos informations, le « greffier juridictionnel » n'existerait pas, ni en catégorie B, ni en catégorie A, du seul fait de l'opposition des magistrats !

Chaque fois qu'un rapport envisage de confier de nouvelles missions aux fonctionnaires, les syndicats de magistrats y font obstacle, préférant travailler avec des intervenants extérieurs (assistants de justice, médiateurs, conciliateurs, etc.).

Leur soutien n'est donc qu'un simple affichage et uniquement dans des domaines où les éventuelles avancées obtenues ne viendraient pas contrarier les leurs.

La prochaine réunion de négociation est prévue le 7 mai prochain.

P/Le Bureau
Le Secrétaire Général

Philippe NEVEU